

Atelier n°3

FRONTIERES ET MIGRATIONS

Co-présidé par

Jean-David CIOT,
député des Bouches-du-Rhône

Claude MALHURET,
sénateur de l'Allier, ancien ministre

Claude HAUT,
sénateur du Vaucluse
et

Jacques LEGENDRE,
sénateur du Nord

Animé par

Bernard VOLKER,
Journaliste et Directeur Général de Télésud.

La crise migratoire, un phénomène structurel amené à se pérenniser et à s'intensifier.

L'Europe fait actuellement face à une pression migratoire soutenue à ses frontières. En 2015, l'Union européenne dénombrait plus d'un million de migrants irréguliers tentant de franchir les frontières européennes, principalement au niveau de la Grèce et de l'Italie. Le flux migratoire s'est intensifié ces dernières années en raison de l'apparition de nouveaux conflits et de la difficulté de résolution des conflits les plus anciens, sur le continent africain et dans la zone du Moyen-Orient. A ces origines conjoncturelles viennent d'ajouter des causes plus structurelles telles que les disparités économiques, la pression démographique ou encore les conséquences du changement climatique, qui inscriront cette pression migratoire dans la durée et conduiront à son intensification.

La première des conséquences est une crise humanitaire avec des milliers de migrants mettant leur vie en jeu pour tenter de rejoindre l'Europe. L'une des voies privilégiées étant la mer méditerranée, des réseaux de passeurs ont développé une véritable « économie des migrations », dont le marché est estimé entre 3 et 6 milliards d'euros.

Ces flux posent également une problématique sécuritaire au regard du risque terroriste qui pèse actuellement sur l'Europe. Ainsi, plusieurs experts estiment qu'en raison de la difficulté du contrôle aux frontières, les flux migratoires pourraient être mis à profit par les organisations terroristes pour pénétrer sur le territoire européen.

La gestion de crise européenne.

Face à une crise d'intensité croissante, l'Union a adopté plusieurs mesures visant à renforcer la protection de ses frontières extérieures et à améliorer la gestion des flux de migrants.

Ainsi, des hotspots sont mis en place aux principaux points d'arrivée des migrants en Italie et en Grèce. Cependant, le dimensionnement des moyens tant matériels

qu'humains reste insuffisant et certains pays tardent à participer à l'opération. L'enregistrement des migrants représente alors un goulot d'étranglement, transformant dès lors les hospots en « camps de rétention ».

Des opérations ont également été lancées pour surveiller les flux de migrants arrivant par voie maritime (opération TRITON, opération POSEIDON, etc.) mais également pour lutter contre les réseaux de passeurs. Dans ce domaine, l'opération SOPHIA, citée comme un exemple de coopération civilo-militaire, vise à briser leur modèle économique en appliquant une pression sur le trafic en haute mer. Le premier bilan de cette opération fait état de 171 opérations ayant conduit à l'arrestation de 87 passeurs, à la neutralisation de près de 300 embarcations et à plus de 25 000 vies sauvées. Malgré des résultats affichés encourageants, ayant conduit à la prolongation dans la durée et à l'extension de son mandat à la formation des garde-côtes libyens et au renforcement de l'embargo sur les armes entrant et sortant de Libye, cette opération est critiquée. Certains considèrent en effet qu'elle « participe » au développement de l'activité des passeurs par la prise en charge des migrants.

Enfin, parmi les projets initiés par la Commission européenne en amont de la crise actuelle dont la création de bases de données interconnectées (SIS, VIS, Eurodac, Europol, Interpol) ou encore le projet Smart Borders, le plus emblématique concerne la création de la nouvelle agence de garde-côtes et de garde-frontières européenne. Alors que l'agence FRONTEX dépendait, en termes de ressources matérielles et humaines, de la contribution des Etats membres, limitant de facto sa capacité à conduire des opérations sans sollicitation préalable, la nouvelle agence disposera d'un effectif supérieur et de la possibilité d'acquérir en propre des moyens. Son mandat est également élargi et inclut la conduite d'opérations de recherche et de sauvetage.

La mise à l'épreuve du modèle européen.

Ces mesures, par leur nature et par leur adoption en urgence, révèlent le manque de préparation de l'Europe alors que le phénomène était pourtant connu et que la multiplication de signaux faibles laissait augurer sans doute possible de son intensification.

L'absence d'approche globale, concertée et planifiée conduit alors à plusieurs écueils.

Le premier d'entre eux est la mise en place, par certains Etats membres, de politiques nationales sans rechercher une coordination et une coopération européenne. Ces politiques ont pour conséquence d'isoler davantage les pays les plus exposés, en l'occurrence la Grèce et l'Italie, sur lesquels repose la prise en charge des migrants.

Par ailleurs, l'incapacité de décision à l'échelon européen s'illustre par les différentes politiques mises en place par les Etats membres. Ainsi, si certains pays ont fait le choix d'une politique de « laissez-passer », d'autres ont procédé à la réintroduction temporaire des contrôles aux frontières intérieures. Si cette option est prévue dans le Code Schengen pour une durée maximale de 2 ans, elle est le reflet de l'échec de la mise en place d'une politique commune de gestion et d'accueil des migrants sur le territoire européen et pourrait avoir, en l'absence de solution à l'échéance des 2 ans, des conséquences dramatiques. Elle remettrait en effet en cause le fondement même de l'Union européenne, à savoir la libre circulation des personnes et des biens. L'absence de solution sur la problématique de relocalisation des migrants est également une illustration de cette incapacité.

En l'absence d'une politique européenne, les prises de position des Etats membres divergent comme en témoigne la déclaration de la chancelière allemande relative à l'accueil sur son territoire d'un million de personnes. Ces prises de position remettent en cause le modèle de gouvernance européen, basé sur ses deux piliers, la Commission européenne et le Parlement européen. Le rôle de ces instances se voit également remis en cause alors que l'Allemagne a engagé des négociations bilatérales avec la Turquie. Cette substitution pourrait à terme entraîner non seulement un

affaiblissement de la Commission et du Parlement européens, mais plus globalement un affaiblissement de l'Europe.

Tous ces signaux envoyés par l'Europe ou par ses Etats membres vont dans le sens d'une décrédibilisation de l'Union européenne, offrant des arguments aux mouvements eurosceptiques actuellement en plein développement. Le récent vote des britanniques en faveur du « Brexit », signe le plus concret de cette défiance vis-à-vis de l'Europe, ne peut en effet masquer les scores historiques du Front National en France ou encore du FPÖ en Autriche.

Enfin, loin de tirer les enseignements des erreurs précédemment citées, l'Europe donne le sentiment de les reproduire.

L'avenir de l'Union européenne en question

Face à la tendance lourde que constituent le phénomène migratoire et la menace terroriste, l'Europe doit définir une politique commune de gestion de ses frontières au risque d'une remise en cause de l'espace Schengen et à terme du projet européen lui-même.

En sus de cette politique commune, l'Europe devra s'appuyer sur les pays frontaliers, en l'occurrence la Turquie, les pays situés sur les voies de migrations à l'instar de l'Espagne, du Maroc et du Sénégal avec lesquels il s'agit de définir un pacte migratoire incitatif.